

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 271

présenté par  
M. Cinieri

-----

**ARTICLE 10**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tire les conséquences du transfert aux régions des missions des délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en créant en lieu et place de cet office un nouvel établissement public chargé de mettre à la disposition ,des éducateurs, des parents, des étudiants et des élèves des établissements d'enseignement, la ,documentation nécessaire à ces derniers en vue de leur orientation scolaire et professionnelle.